

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal..... 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 39
Absents. es..... 6

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-09-12-ST

Information relative à l'avenant n°1 à la convention de
financement des études d'avant-projet (AVP)
du pôle gare

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-neuf septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt et un septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme MAFFRE BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. TARGUI	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E.S

M. BRUNET, M. LEBLANC, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme NIAKHATÉ ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris,

VU la délibération n° CR 09-15 du Conseil régionale en date du 12 février 2015 adoptant le projet de contrat de plan Etat Région 2015-2020,

VU le dossier d'orientations et de caractéristiques principales (DOCP) du pôle d'échanges multimodal de Val-de-Fontenay, approuvé par délibération n° 2017/014 du conseil d'Ile de France Mobilités du 11 janvier 2017,

VU le bilan de la concertation du pôle de Val-de-Fontenay qui s'est déroulée du 20 février au 24 mars 2017, approuvé par délibération 2017/425 du conseil d'Ile de France Mobilités du 28 juin 2017,

VU le dossier de schéma de principe du pôle d'échanges multimodal de Val-de-Fontenay, approuvé par la délibération n°2020/292 du conseil d'Île-de-France Mobilités du 08 juillet 2020,

VU l'avis de l'autorité environnementale en date du 24 février 2021,

VU le Dossier d'Enquête d'Utilité Publique sur le réaménagement du pôle gare de Val-de-Fontenay, qui s'est déroulée du 23 avril au 26 mai 2021, approuvé par la délibération n°2020/500 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 8 octobre 2020,

VU les conclusions du commissaire enquêteur en date du 29 juin 2021, formulant un avis favorable avec quatre recommandations,

VU la déclaration de projet relative au pôle d'échanges multimodal de Val-de-Fontenay, approuvée par la délibération n°20211011-279 du conseil d'Île-de-France Mobilités du 11 octobre 2021,

VU l'arrêté préfectoral n°2022/00040 du 04 janvier 2022 déclarant d'utilité publique le projet du réaménagement du pôle de la gare Val-de-Fontenay,

VU la convention de financement n°20D06865 (SGP 2020CONV327) relative à la réalisation des études d'avant-projet (AVP) du « Pôle de Val de Fontenay » approuvée par la délibération n°2020/501 du conseil d'Île-de-France Mobilités du 10 octobre 2020, par la commission permanente de la région Île-de-France n°2020-361 du 23 septembre 2020, par la délibération n°2020-5-2.10.28 du conseil départemental du Val de Marne du 19 octobre 2020, par la délibération n°20-172 du conseil territorial de l'EPT du 08 décembre 2020, par la délibération n°CS2020-19 du conseil de surveillance de la SGP du 03 novembre 2020 et notifiée en date du 06 mai 2021,

VU la convention de financement n°20D06865 (SGP N°2020COV327) signée le 6 mai 2021 par les co-financeurs,

VU l'avis favorable de la commission permanente de la Région Ile de France sur l'avenant n°1 à la convention initiale n°20D068865 (SGP N°2020COV327) de financement,

VU le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

VU toutes les autres pièces du dossier,

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'objet de la convention pour avoir la possibilité de financer dans le cadre de la convention initiale signée le 6 mai 2021, outre les études d'avant-projet du pôle, des diagnostics complémentaires nécessaires pour la poursuite des études, les opérations de désamiantage des bâtiments à démolir et les travaux de démolition du bâtiment C' du Péri-pôle,

CONSIDERANT que l'intégration de ces diagnostics complémentaires et de ces travaux préparatoires dans l'objet de la convention, ne modifie en rien le coût global de la participation financière,

CONSIDERANT que les partenaires du projet, à savoir, les financeurs (l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne, l'EPT Paris Est Marne & Bois et la Société du Grand Paris), et Ile-de-France Mobilités ont convenu de formaliser ces évolutions dans un avenant,

Après en avoir délibéré
PREND ACTE

de l'avenant n°1 à la convention n°20D068865 (SGP N°2020COV327) de financement relative à la réalisation des études d'avant-projet (AVP).

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 13 OCT. 2022
Publication 13 OCT. 2022
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



